

**L'animateur :** M. Jean Charles GUIGUEN

**Membres présents :** MM. Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER, Christian FRESNEL.

**Excusé :** M. Jean-Marie SARDAIN

-----

**Le PV n° 19 de la réunion de la commission SENIORS en date du 23/01/2020 est approuvé sans modification**

-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## **SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS**

### **REGLEMENT FINANCIER :**

- Rencontre – 1<sup>ère</sup> Division – Poule Unique : ASFC VINDELLE – FC CONFOLENS du 15/12/2019

Arbitre : Monsieur Jean-Michel DE SOUSA

Les frais de déplacement de l'arbitre lui seront crédités à hauteur de 24,06 € par débit du DISTRICT (Caisse des intempéries).

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- ES MONTIGNAC, Monsieur Laurent TERRIER, des 20, 23, 24, 27 et 30/01/2020, pris note,
- FC ST FRAIGNE, Monsieur Valentin BONNET, du 28/01/2020, pris note,
- AS AIGRE, Monsieur Laurent VALEAU, du 27/01/2020, pris note,
- CS LEROY, Madame Valérie HEBRE, des 27 et 30/01/2020, pris note,

- AMS SOYAUX, Monsieur Bruno CLAREMBAUD, du 27/01/2020, pris note,
- US LESSAC, Monsieur LAIRI, du 13/01/2020, pris note,
- ES AUNAC, Monsieur LONNY, du 27/01/2020, pris note,
- FC ST AMANT DE BOIXE, Monsieur Chartier THIBAULT, du 27/01/2020, pris note,
- CO LA COURONNE, Monsieur Jacques DENIER, du 27/01/2020, pris note,
- FC SUD CHARENTE, Monsieur Olivier BLANCHETON, du 25/01/2020, pris note,
- AS CLAIX, Monsieur Pierre RAGOT, du 26/01/2020, pris note.

**MESSAGE : Compte tenu des retards dans le déroulement des championnats départementaux SENIORS, la commission se réserve l'éventualité de refixer des rencontres à 20h00, les JEUDIS 30/04/2020 et 07/05/2020.**

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 16H45**

**Tirages des 1/8èmes des Coupes Départementales, JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 18H45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H45

L'animateur Jean Charles GUIGUEN

Le secrétaire Philippe BRANDY

